

Saint-Hélen

Accessibilité. 97 points non conformes

Au cours du conseil municipal, mardi, les élus ont validé à l'unanimité l'Agenda d'accessibilité programmé (Adap). « Après le passage de l'association Ecti pour le diagnostic d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des immeubles ouverts au public (IOP), une fiche a été faite pour déterminer chaque anomalie et résoudre ses défauts. Sur quatorze sites de la commune, dix ERP et quatre IOP, 97 points ont été recensés non conformes. Certains pourront être résolus assez facilement, d'autres demanderont une maîtrise et des travaux plus importants. Le coût global, estimé à 103.400 €, sera étalé sur six ans. Un choix annuel des

travaux a été fait sur des priorités qui pourront être revues selon les nécessités et les besoins », ont expliqué Pascal Perrin et Pascal Boursicot. L'agenda doit être présenté à la préfecture avant dimanche.

Subventions. Depuis 2011, une somme forfaitaire de 6 € par élève scolarisé dans les écoles de la commune est versée aux deux associations, Amicale laïque et Apel. Cette somme a été reconduite pour l'année scolaire 2015-2016. 191 enfants sont scolarisés dans les écoles hélennaises. 738 € seront versés à l'Amicale laïque pour 123 enfants à l'école Émilie et Germaine Tillion. L'Apel percevra 408 € pour 68 en-

fants à l'école Saint-Yves. Quatorze élus ont validé les subventions. Martine Bugeaud, présidente de l'Amicale laïque, s'est abstenue.

Personnel communal. Deux animateurs des Tap (temps d'activités périscolaires), Sylvain Giraudeau (multisports) et Anthony Guérin (entretien corporel), ont signé un contrat pour l'année scolaire. Ils assureront des activités de quatre heures par semaine sur des cycles de cinq semaines. Le coût de la rémunération sera de 15 € de l'heure. Le fond d'amorçage de l'État de 50 € par enfant est reconduit pour cette nouvelle année scolaire.

À suivre